

ministère. J'en ai déjà parlé au ministre compétent. Hier soir, j'ai assisté à la représentation d'un film intitulé: *Saskatchewan*, qu'on dit fondé sur des faits historiques. La réalisation, en plus d'être remplie d'inexactitudes historiques et géographiques, est une insulte à la Gendarmerie royale du Canada, police dont j'ai déjà fait partie et dont tous les Canadiens sont fiers à juste titre. Ce film constitue aussi un affront à la mémoire de certains Canadiens éminents qui, par leur tact et leur bon jugement, ont prévenu les guerres indiennes dans l'Ouest canadien. Le fade récit est un travestissement des faits et la présentation de ce film est tout à fait indésirable car elle dénature, aux yeux des jeunes Canadiens, un chapitre glorieux de l'histoire du Canada.

Jamais, au cours de la longue histoire de la Gendarmerie royale, les troupes de la Gendarmerie n'ont livré de batailles meurtrières avec les Indiens, n'ont tué d'indigènes en grand nombre, et jamais il n'y a eu mutinerie ni insubordination au sein de ce corps de police. Au contraire, les rapports entre les officiers, les sous-officiers et les gendarmes ont toujours été excellents. Je désire donc demander au ministre de la Justice si l'on a affecté des fonds publics à la réalisation de ce film atroce.

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, l'honorable député sera grandement soulagé d'apprendre que la production de ce film n'a pas entraîné la dépense de deniers publics. On devait s'y attendre puisque nous n'avons pas, c'est entendu, à subventionner ces productions d'Hollywood. Je n'ai pas vu le film moi-même, mais les renseignements que m'a transmis le commissaire indiquent que les observations formulées par l'honorable représentant d'Esquimalt-Saanich (M. Pearkes) sont pertinentes. La fidélité du film laisse beaucoup à désirer au double point de vue de l'histoire et de l'endroit où il a été tourné; comme l'a dit l'honorable député, ce qui est encore plus important c'est qu'il est bien loin de rendre justice à la Gendarmerie royale du Canada, dont l'immense prestige se fonde justement sur la réputation honorable qu'elle s'est acquise depuis longtemps et qui est de faire respecter l'ordre et la loi non pas en jouant du fusil comme l'indique le film mais en recourant le moins possible à la force.

M. l'Orateur: Je devrais peut-être faire observer aux fins du compte rendu, que j'aurais bien mieux aimé voir discuter cette question lors de l'examen des crédits du ministère de la Justice.

[M. Pearkes.]

QUESTION POSÉE AU CABINET

FAILLITE DE LA "GALT KNITTING CO."—SITUATION OUVRIÈRE ET INDUSTRIELLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. O. White (Middlesex-Est): Je désire poser une question au Gouvernement. Le Gouvernement est-il au courant de la faillite de la *Galt Knitting Company* après 74 ans d'activité continue. Vu le débat qui doit se dérouler aujourd'hui sur les Affaires extérieures, le Gouvernement assurera-t-il aux ouvriers et aux industries du Canada une prospérité continue, ce qui permettrait au Gouvernement de maintenir, au moyen de l'impôt, son aide aux nations moins favorisées.

M. l'Orateur: La question est d'un caractère si général...

Le très hon. L. S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'il soit possible de répondre à cette question à l'appel de l'ordre du jour. Je pense que la réponse exigerait plus de temps qu'on n'en peut consacrer à une question posée à l'appel de l'ordre du jour.

PÊCHERIES

TERRE-NEUVE—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN PRIX MINIMUM

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert H. Winters (ministre suppléant des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, mardi, l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) a mentionné un article de journal intitulé: "Les pêcheries de Terre-Neuve régies par Ottawa" et a demandé certain renseignement au sujet du nouvel accord.

L'article auquel faisait allusion l'honorable député se fondait sur un communiqué remis aux journaux par le ministre des Pêcheries (M. Sinclair) le lundi 22 mars. Ce communiqué faisait suite aux pourparlers qui avaient eu lieu entre les représentants du gouvernement fédéral et ceux du gouvernement de Terre-Neuve relativement à la vente de la morue salée de Terre-Neuve.

En vertu des nouveaux accords, tout particulièrement ceux qui se rapportent à la NAFEL, on propose qu'au début de la saison, les marchands de morue salée de Terre-Neuve s'engagent à verser aux pêcheurs le prix minimum et qu'on s'entende relativement à un régime de partage des bénéfices selon le revenu total des ventes d'exportation. Il s'agit ici d'un accord entre les marchands et les pêcheurs qui ne comporte pas de prix minimums, si l'on entend par là que les prix seraient garantis par le Gouvernement.